

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BROUSSES ET VILLARET  
Séance du 10 juillet 2020**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
Reçu en préfecture le 16/07/2020  
Affiché le   
ID : 011-211100524-20200710-PV10072020-DE

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal élus le 15 mars 2020, au vue des circonstances actuelles avec le COVID-19, se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance à huis clos, sous la présidence de Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire.

**Présents :** Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS-CUBEROS Virginie ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur JAMBERT Mathieu ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame PECH Pierrette ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur JUST Stéphane ;

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS ;

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet
- Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020
- Ouverture de crédits au chapitre 21
- Poste de relèvement des eaux usées Chemin de la Dure à Brousses
- Questions diverses

**Approbation du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020**

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Monsieur le Maire informe que la commune doit désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Après le vote, le délégué titulaire est : Monsieur Yannick DUFOUR-LORIOLE, et les délégués suppléants sont : Monsieur LAFFON Gilles, Monsieur JAMBERT Mathieu, et Madame PECH Pierrette ;

**Ouverture de crédits au chapitre 21**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision de crédits doit être effectuée pour le paiement de factures :

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
21 (Immobilisations corporelles)	306 742.91	-2 000.00	+2 000.00	306 742.91
2116/21 197 (cimetières-travaux agrandissement)	16 600.00	-2 000.00	0.00	14 600.00
2183/21 (matériel de bureau et informatique)	0.00	0.00	2 000.00	2 000.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits ci-dessus.

**Poste de relèvement des eaux usées Chemin de la Dure à Brousses**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de mettre en place un poste de refoulement « Chemin de la Dure à Brousses », afin de collecter les branchements des eaux usées existants (environ dix maisons d'habitations) pour les raccorder au réseau communal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de Véolia en date du 18 février 2020, d'un montant de 21 568.56€HT, soit 25 882.27€TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un branchement monophasé devra être installé. Il présente un devis effectué par ENEDIS d'un coût total de 1 012.20€HT, soit 1 214.64€TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une étude complémentaire, afin d'optimiser l'investissement.

**Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la commune envoyé à Monsieur AALDERS concernant le tuyau d'évacuation auquel Monsieur AALDERS a répondu. Le conseil décide de consulter un conciliateur, afin de porter une solution à ce litige.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 19h45.

Le secrétaire

Monsieur le Maire

